

Comprendre le Trouble du Développement Intellectuel (TDI)

Fiche pratique pour les parents

Mieux comprendre ce trouble pour mieux accompagner votre enfant · PCO 24 Dordogne

● Qu'est-ce que le TDI ?

Le Trouble du Développement Intellectuel (TDI), aussi appelé handicap intellectuel, est un trouble du neurodéveloppement qui apparaît pendant l'enfance. Il se caractérise par des difficultés générales dans les capacités mentales de l'enfant, qui freinent ses apprentissages et compliquent son adaptation à la vie quotidienne par rapport aux autres enfants de son âge.

Ce trouble s'évalue aujourd'hui sur deux grands critères, et non plus uniquement sur le seul chiffre du QI :

- Le fonctionnement intellectuel : l'enfant rencontre des difficultés persistantes pour raisonner, résoudre des problèmes, planifier, penser de manière abstraite ou apprendre de ses expériences
- Le fonctionnement adaptatif : c'est la capacité de l'enfant à être autonome. Sans soutien, l'enfant peine à répondre aux exigences de la vie quotidienne (à la maison, à l'école, en société)

● Comment se manifeste-t-il au quotidien ?

Le TDI a des répercussions dans trois grands domaines de la vie de votre enfant :

- Domaine conceptuel (apprentissages) : le langage se développe souvent lentement. À l'école, l'enfant éprouve des difficultés durables avec la lecture, l'écriture, le calcul, la notion du temps ou la valeur de l'argent. Son approche des problèmes est souvent très concrète
- Domaine social : l'enfant peut avoir du mal à comprendre les règles sociales, à décoder les sous-entendus ou à communiquer efficacement, ce qui peut rendre ses relations avec ses camarades plus complexes
- Domaine pratique : il a besoin de plus de temps et d'aide pour acquérir son indépendance dans les soins personnels (s'habiller, se laver) ou pour organiser ses tâches

● Les différents degrés de sévérité

Le TDI n'est pas une condition « tout ou rien ». Il existe différents niveaux de sévérité (léger, moyen, grave, profond), définis en fonction des besoins d'accompagnement de l'enfant au quotidien. Par exemple, un enfant avec un TDI léger pourra acquérir de nombreuses compétences scolaires et une bonne autonomie avec des aides ciblées, tandis qu'un enfant avec un TDI plus sévère aura besoin d'un soutien soutenu tout au long de sa vie.

● Un trouble souvent « accompagné »

Il est très fréquent que le TDI soit associé à d'autres difficultés (les taux sont 3 à 4 fois plus élevés que dans la population générale). On retrouve souvent des troubles du langage, un TDAH, un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), ou encore des problèmes moteurs ou médicaux comme l'épilepsie.

● **Que faire en cas de doute et comment aider votre enfant ?**

● **L'importance du repérage précoce**

Si vous, ou l'enseignant de votre enfant, remarquez que son développement semble atypique ou que ses compétences sociales et pratiques ne correspondent pas à son âge, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou votre pédiatre. Un repérage précoce permet de mettre en place des aides adaptées le plus tôt possible.

● **La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)**

PCO 24 Dordogne — Forfait d'Intervention Précoce (FIP)

Votre médecin pourra remplir un livret de repérage et vous orienter vers la PCO de votre département (pour les 0-6 ans ou les 7-12 ans). Ce dispositif coordonne un parcours de bilans pluridisciplinaires (médecin, psychologue, psychomotricien...) pour poser un diagnostic précis. La PCO déclenche le Forfait d'Intervention Précoce, finançant immédiatement les bilans et les premières séances (ergothérapie, psychomotricité, psychologie) sans aucun reste à charge pour vous.

● **Les rééducations adaptées**

- Orthophonie : pour stimuler le développement du langage oral et écrit
- Psychomotricité : pour travailler le rapport au corps, à l'espace et au mouvement
- Ergothérapie : pour développer l'autonomie et les gestes pratiques du quotidien

● **L'accompagnement scolaire et la MDPH**

L'école inclusive permet à votre enfant d'apprendre avec les autres. L'enseignant référent et la PCO vous aideront à constituer un dossier auprès de la MDPH pour obtenir des aides durables :

- Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : un plan d'adaptations sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques de votre enfant
- Aide humaine (AESH) : un accompagnant dédié pour soutenir votre enfant en classe si nécessaire
- Dispositifs spécialisés : orientation possible vers une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ou un établissement médico-social (IME, SESSAD) si cela correspond mieux à son rythme